

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 13/04/2015

Date de la convocation:
01/04/2015
Date d'affichage:
02/04/2015

L' an 2015 et le 13 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 28

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. NICASTRO Gérard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROTH Marie-Louise à M. SITTER Pierrot, MM : ISEL Roger à M. HAAS Jean-Marie, SCHNEIDER Dominique à M. BALL Jean-Claude

Excusé(s) : MM : ATZENHOFFER Alphonse, OTT Alexis, SUSS Charles

Secrétaire de séance :

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille.

Réf : 084.2015
Vote : A la majorité
Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 1
Mention exécutoire : Non

084.2015 : Budget principal : affectation des résultats de l'exercice 2014.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2014 établi par le comptable public, approuvé par une précédente délibération,

Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,

Vu le compte administratif de l'exercice 2014 établi par l'ordonnateur, approuvé par une précédente délibération,

Considérant le débat d'orientation budgétaire en conseil communautaire réuni en commission finances les 26.01 et 30.03.2015,

Vu le résultat de l'exercice,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, décide :

- **D'approuver les affectations de résultat du budget concerné de l'exercice 2014 au budget primitif 2015 comme suit :**
- **Résultat de la section de fonctionnement : 1 800 827,64 €**
Affecté en section de fonctionnement (002 en recette) : 800 827,64 €
Affecté en section d'investissement en capitalisation (compte 106/1068) :
1 000 000 €
- **Résultat de la section d'investissement : 2 091 417,15 €**
Affecté en section d'investissement (001 en recette).

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 16/04/2015

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

